

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020

Présents : Mmes DAUBREGE, SFREDDO, ARBONNIER, LEMAIRE, CONTESSE, VANDENBUSSCHE
MM. SERPILLON, DEMEURE, BOULEAU, LEMOINE, ABDALLAG, MOUILLIERE, HARNOULD.
Pouvoirs : Madame FLAMME donne pouvoir à monsieur MOUILLIERE
Absent : Monsieur SUEUR.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 27 mai 2020

Après sollicitation par le Maire des membres du Conseil Municipal présents à cette réunion, il n'y a aucune observation concernant le compte-rendu. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal désigne madame Virginie CONTESSE comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

Il s'agit du droit de place de stationnement, les membres sont favorables à cet ajout.

DROIT DE PLACE POUR STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir été destinataire d'une demande de stationnement par « OUTILLAGE DE SAINT ETIENNE ». Habituellement, ces ventes au déballage ont lieu sur la place de la Mairie, une participation financière de 25 € est demandée aux commerçants. Monsieur le Maire propose d'augmenter cette participation et de fixer celle-ci à 30 € pour une durée limitée à une demi-journée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour fixer la participation financière pour le stationnement de vente au déballage à raison de 30 € pour une durée limitée à une demi-journée.

SUPPRESSION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Madame SYMOENS précise avoir fait une confusion avec la suppression de poste « Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe », délibérée au cours de la réunion de Conseil Municipal du mois de mars 2020.

Ce point ne peut donc être évoqué car le Centre de Gestion n'a pas encore été saisi pour statuer sur la demande de suppression de poste. Il sera étudié lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Monsieur MOUILLIERE demande l'obtention d'une fiche explicative avant chaque réunion afin de maîtriser les sujets présentés à l'ordre du jour. Monsieur le Maire indique que les communes supérieures à 1 000 habitants sont dans l'obligation d'adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant l'installation du Conseil Municipal. Les fiches réclamées par monsieur MOUILLIERE seront jointes à la convocation de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire explique que les commissions dont le nombre de membres est fixé par un choix de la commune, seront composées de cinq personnes. Afin de respecter la proportionnelle, il y aura donc 4 membres de la liste présentée par Lucien SERPILLON et un membre de la liste présentée par Jacques MOUILLIERE au cours des Elections Municipales. La composition des commissions a donc été votée comme ci-dessous :

Commission Finances/Budget :

Sylvie DAUBREGE , Florian DEMEURE, Nathalie ARBONNIER, Virginie CONTESSE, Jacques MOUILLIERE.

Commission Travaux

Jean-Pierre LEMOINE, Nicolas BOULEAU, Mickaël ABDALLAG, Nathalie ARBONNIER, Jacques MOUILLIERE.

Commission des Séniors :

Sylvie DAUBREGE, Karine VANDENBUSSCHE, Marie-Christine SFREDDO, Virginie CONTESSE, Ludovic SUEUR.

Commission d'Appel d'Offres Permanente

Cette commission doit être composée de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants selon la strate de notre commune

Président : Lucien SERPILLON

Délégués titulaires : Jean-Pierre LEMOINE, Sylvie DAUBREGE, Marie-Christine FLAMME

Délégués suppléants : Laurence LEMAIRE, Patrick HARNOULD, Jacques MOUILLIERE.

Commission Communale des Impôts Directs :

Celle-ci est présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants. Nous sommes dans l'obligation de présenter une liste de douze personnes pour les titulaires ainsi que pour les suppléants. Il est important de présenter des personnes qui connaissent très bien la commune.

Voici les listes qui seront présentées à l'administration fiscale :

Commissaires titulaires :

LECUT Jean-Claude – VINUALES Claude – VANWYNENDAELE Pierre – DEMEURE Pierre – MOLLE Françoise – DELRUE Jacques – FAUVEAU Jean-Paul – HEDON Jean-Claude – LEGAT Raymond – NICAISE Marie-Bernadette – DAUBREGE Jean-Michel – BONNAIRE Madeleine

Commissaires suppléants :

BOULEAU Pierre – DUDZIAK Thérèse – DELACENCELLERIE Alain – DELCOURTE Daniel – DELMOITIE Bernard – DORMIGNY Jean-Marie – FREGANS Claude – LEBAIL Dominique – LEBRUN Pascal – SALEINE Jean-Claude – PLATEAU Dominique – HOSTAUX Monique épouse JOLY.

Commission de Contrôle relative aux élections :

Marie-Christine SFREDDO – Karine VANDENBUSSCHE – Virginie CONTESSE
Jacques MOUILLIERE – Marie-Christine FLAMME.

Cette commission doit être composée de trois membres de la liste majoritaire et de deux membres de la liste d'opposition, dans l'ordre du tableau résultant des élections municipales. Elle ne peut être composée du Maire, des adjoints ou des conseillers municipaux délégués.

Monsieur le Maire indique que madame FLAMME a formulé des interrogations quant à plusieurs commissions existantes lors du précédent mandat.

Commission Ecole- ALSH : monsieur le Maire précise que ces sujets sont gérés par les délégations de madame LEMAIRE et qu'elles font l'objet d'un rapport régulier en Conseil Municipal.

Commissions des Fêtes : monsieur HARNOULD a reçu la délégation pour organiser les cérémonies patriotiques. Une association relevant de la loi 1901 gère les fêtes, elle sera dans l'obligation de rendre des comptes au Conseil Municipal dans la mesure où celle-ci est subventionnée par la commune.

Commission du Personnel : monsieur le Maire supervise le personnel administratif, monsieur LEMOINE supervise le personnel technique et madame LEMAIRE supervise le personnel des écoles, de la cantine et les contrats aidés.

Ces dernières n'ont plus d'intérêt d'existence, les décisions afférentes à l'école, l'ALSH, les fêtes et les demandes formulées par le Personnel Communal sont délibérées automatiquement en réunion de Conseil Municipal.

Madame Laurence LEMAIRE intervient sur l'organisation de l'ALSH. Elle rappelle les échanges pour la mise en place du protocole sanitaire. Elle explique que les inscriptions du Centre de Loisirs se sont terminées le 14 mars dernier. Au cours du mois d'avril lors du déconfinement, elle a repris les démarches nécessaires pour l'organisation de cet accueil. L'équipe d'animation s'est réunie en visioconférence sans être sûre d'être recrutée. Un mail a été envoyé aux parents pour expliquer la mise en place du protocole sanitaire du 22 mai 2020 en vue de sonder les familles. Les parents devaient se positionner sur le maintien ou non de l'inscription de leur(s) enfant(s). L'effectif a été réduit de 19 enfants, soit un total de 72 enfants pour la fréquentation de notre ALSH. Nous avons donc conservé l'équipe complète d'animateurs pour l'encadrement des enfants. Mme LEMAIRE a envoyé ensuite un mail aux familles sur l'organisation du centre puis un dernier 2 jours avant le début du centre. Les dépenses relatives au Covid 19 pour le Centre de Loisirs ont fait l'objet d'une demande de subvention à la sous-préfecture et s'élèvent à presque 10 000€. Nous n'avons pas eu de retour à ce jour. Il reste actuellement, trois jours de fonctionnement, elle est satisfaite de l'investissement de

chacun, la solidarité des élus pour l'aide apportée lors de la pause méridienne. Elle a publié un post sur Facebook avec des photos du concours fleuri et des jeux gonflables pour informer que tout se passait bien.

Annabelle DEWAULLE, Directrice du Centre, l'équipe d'animation ainsi qu'Antoine BONNIER, moniteur sportif, gèrent très bien la désinfection des lieux. Le personnel communal n'hésite pas à être présent dès 7 heures le matin afin de procéder au nettoyage puisque le soir, des veillées sont organisées. Madame LEMAIRE précise avoir un retour positif des familles. La formule pique-nique réalisée par la société de restauration API a bien plu. Madame ARBONNIER regrette néanmoins le manque de légumes dans la confection des repas.

Deux services de restauration étaient organisés le midi afin de respecter la distanciation à table, ce qui a incité certains enfants ne déjeunant pas chez eux à ramener un en-cas le matin. Elle explique que cette année elle a commandé auprès de madame RANT (Auchan) des goûters individuels, ce qui a permis de réduire le temps consacré aux courses avec mesdames CONTESSE et DAUBREGE. C'est une bonne expérience à conserver car le service rendu par madame RANT est irréprochable.

Madame LEMAIRE rappelle également la mise à disposition du presbytère pour l'Accueil de Loisirs. Différentes activités ont pu avoir lieu au Parc de Liessies, Call-Game à Louvroil, piscine, zoo... De nombreuses activités manuelles de qualité ont été élaborées par les animateurs. Samedi, s'est déroulé un concours de vélos fleuris. Une exposition des travaux manuels effectués par les enfants se déroulera ce mercredi et jeudi. Monsieur le Maire précise que madame LEMAIRE s'est mobilisée pour le maintien du Centre Aéré, elle a relevé un challenge très important.

REMBOURSEMENTS ALSH

Madame Laurence LEMAIRE explique à l'Assemblée qu'habituellement, un certificat médical est demandé pour une absence supérieure à 7 jours afin de procéder au remboursement des familles. De nombreuses interrogations étaient formulées par les parents concernant le fonctionnement de l'ALSH en raison du Covid 19. En effet, la période de déconfinement n'est pas sans conséquences psychologiques. Un mail explicatif en date du 9 juin dernier a donc été adressé aux parents pour leur expliquer le protocole sanitaire mis en place pour le fonctionnement du Centre de Loisirs, la suppression du camping remplacée par des veillées, la limitation des sorties etc... Dans ce courriel, les parents étaient sollicités afin de connaître leur décision quant au maintien de l'inscription de leur(s) enfant(s). Plusieurs familles ont envoyé une demande de remboursement de leur participation financière relative à l'ALSH. Selon les instructions du Trésor Public, le Conseil Municipal doit se prononcer afin de donner un accord pour ces remboursements.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour rembourser les familles pour l'inscription de leur(s) enfant(s) à l'ALSH en raison du Covid 19.

REMBOURSEMENT LOCATION DU FOYER RURAL

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'en raison du Covid 19, plusieurs personnes ont été contraintes de reporter leur date de mariage ou annuler des repas familiaux. Ces mesures ont donc engendré l'annulation de la location de notre foyer rural.

Plusieurs personnes ont formulé une demande écrite afin d'obtenir le remboursement de la participation financière relative à la location de notre salle communale.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour rembourser les personnes pour l'annulation de la location de foyer rural en raison du Covid 19.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Madame SYMOENS informe le Conseil Municipal que le recensement de la population se déroulera du 21 janvier 2021 au 20 février 2021. L'INSEE a envoyé les instructions nécessaires au bon déroulement de cette action. Dans un premier temps, il est nécessaire de nommer un coordinateur communal et par la suite, il faudra recruter deux agents recenseurs. Il est impératif d'avoir une bonne connaissance de la commune pour remplir cette fonction. Monsieur le Maire propose de nommer madame Ludivine WATTIER, Adjointe Administrative Territoriale au sein de notre commune. Elle connaît bien les administrés et, est rigoureuse dans le suivi de son travail. Elle devra effectuer une journée de formation auprès de l'Insee et aura une charge de travail supplémentaire (I.H.T.S.). Il est proposé de lui verser une indemnité forfaitaire de 20 € comme habituellement pour la journée de formation ainsi que l'indemnité horaire de travaux supplémentaire pour les tâches professionnelles en sus. Monsieur MOUILLIERE propose une indemnité de 30 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer madame Ludivine WATTIER en tant que Coordinatrice Communale et lui verser une indemnité forfaitaire de 30 € par journée de formation ainsi que l'I.H.T.S.

TRAVAUX RUE DE ROCQ

Monsieur LEMOINE informe le Conseil Municipal que les travaux d'entretien de la voirie sont de la compétence de la CAMVS. Les travaux d'enrobés de la rue de Rocq auraient dû être effectués depuis deux ans. Afin que ceux-ci commencent au mois de septembre, il est nécessaire de délibérer en concordance avec le Conseil Communautaire de la CAMVS.

Madame SYMOENS informe le Conseil Municipal, que, lors du Conseil Communautaire du 17 octobre dernier, la délibération 2 190 a été validée. Celle-ci concernait la modification du programme d'investissement voirie 2018-2019-2020. Le coût prévisionnel retenu pour les travaux rue de Rocq s'élève à 33 617 €. Cela se traduit par le versement d'un fonds de concours de 14 051,23 € qui représente une participation financière de 50 % du coût des travaux (déduction faite du FCTVA). Il est nécessaire d'approuver ces montants prévisionnels afin d'être en accord avec la délibération de la CAMVS.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une première délibération sur le devis prévisionnel et qu'une seconde délibération devra être soumise au vote en fonction du prix définitif.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'approuver le montant prévisionnel des travaux et le principe de participer financièrement à hauteur de 50% de la part à charge nette supportée par la CAMVS, pour les travaux de voirie « Rue de Rocq »

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur LEMOINE informe le Conseil Municipal qu'une réunion relative au chantier école aura lieu le 22 juillet de 9 h 00 à 15 h 00. Elle a pour but de faire le point sur les réserves et de prononcer la réception des travaux. Une commande de mobilier scolaire est en cours. Monsieur le Maire estime qu'il sera utile d'investir dans le domaine informatique, au cours de l'année prochaine. Madame LEMAIRE précise que la gamme de mobilier commandée correspond à la demande des enseignants. Elle indique que l'organisation de la rentrée scolaire est en cours. Elle va tenter le recrutement d'un deuxième service civique, le coût financier représente environ 110 €. Un poste supplémentaire sera nécessaire pour assurer l'encadrement à la restauration scolaire. En effet, cette année, il y aura un accueil des enfants âgés de 2 ans. Deux chariots relatifs à l'entretien des sols ont été achetés afin de soulager le personnel (amélioration des gestes et postures). Monsieur le Maire indique que la phase rénovation de l'école devrait commencer au début de l'année 2021. Une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), a été présentée, pour la troisième fois, auprès des services de l'Etat. Nous avons réceptionné la notification de l'accord de cette subvention pour un montant de 94 943,68 €. Il rappelle les différentes subventions obtenues pour la 2^e phase (rénovation). Ces recettes représentent 66 % des dépenses, en sachant que le pourcentage autorisé des subventions est plafonné à 70 %.
- Madame DAUBREGE fait un rappel des mesures évoquées, lors de la réunion de Conseil Municipal du 5 mai dernier, pour besoins des Séniors lors du confinement. La liste des Séniors s'élevait à 170 personnes. Seulement 20 personnes isolées ont fait appel aux services proposés (courses etc...). Ces actions ont persisté jusqu'au 25 mai environ, soit 10 jours après le déconfinement. Elle précise que la commande de masques chirurgicaux, auprès de la Région, a été réceptionnée lors de la semaine du déconfinement. Par la suite, nous avons reçu les masques en tissu, commandés également auprès de la Région. Un masque en tissu a été distribué aux personnes âgées de plus de 60 ans et trois masques chirurgicaux pour toux à partir de quinze ans. La distribution a été assurée par la méthode du porte à porte. L'information communale « Le Petit Rémy », élaborée par madame LEMAIRE, a été distribué conjointement. Monsieur le Maire rappelle que l'Etat s'était engagé de prendre en charge 50 % des frais relatifs aux commandes de masques, gels etc... Nous venons d'avoir une précision, seules, les commandes passées avant le 1^{er} juin 2020, seront subventionnées. Les Elus contestent cette décision. Madame LEMAIRE regrette que nous ayons dû attendre de la sorte les masques émanant de la Région, ce qui a retardé la communication des informations auprès des habitants.

Madame LEMAIRE indique que deux représentants de la police, Mrs GILLOT et HUILES sont intervenus pour sensibiliser les groupes d'enfants 10/12 ans et 12/15 ans du Centre Aéré, sur les méfaits d'internet, la drogue etc.... Madame LEMAIRE a échangé sur les vols récents au sein de la commune : ils lui ont présenté le dispositif de participation citoyenne, service gratuit. Une réunion de présentation se déroulera le 3 septembre 2020 à 18 h 00 avec le Conseil Municipal. Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages, ce

dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
 - accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
 - renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.
- Monsieur LEMOINE explique au Conseil Municipal, que, pendant la période des congés, monsieur René VIN, sera seul au service technique, à compter du 14 août. Il a donc sollicité un renfort auprès de la société Entr'Aide. La prestation sera de 20 heures hebdomadaires pendant le temps de travail de monsieur VIN. Le service technique sera donc présent les mardi, mercredi et jeudi matin uniquement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

